

08

minutes

2024 : L'AVENIR DE NOS RETRAITES EST EN JEU !

Votations du 3 mars

2



Nos retraites en danger

3



Solidarité internationale

4



Édito

Pour une 13^e rente, contre la retraite à 67 ans, contre la baisse des rentes du 2^e pilier, contre la suppression de la rente de veuve: 2024 est décidément une année cruciale pour l'avenir de nos retraites. Le 3 mars, nous allons voter sur l'initiative pour une 13^e rente soutenue par les syndicats, la Grève féministe, tous les partis de gauche, mais aussi par une large base des partis de droite, comme l'UDC ou Le Centre. Selon deux sondages, la majorité de la population soutient la 13^e rente. Et pour cause: tout augmente sauf les rentes. Le 3 mars, nous allons aussi voter sur l'initiative dite des rentes, lancée par les Jeunes Libéraux-Radicaux, qui veut nous imposer de travailler jusqu'à 67 ans. Nous sommes opposées à cette initiative, d'autant que pour les femmes ce serait la double peine, car nous avons déjà subi AVS 21 qui a augmenté l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. En septembre probablement, nous allons voter sur la réforme du 2^e pilier, dite LPP 21. Cette réforme veut baisser le taux de conversion et augmenter les cotisations au 2^e pilier, ce qui va peser surtout sur les salaires bas, dont une majorité de travailleuses. Enfin, le Conseil fédéral vient de mettre en consultation une révision de l'AVS visant à faire 700 millions d'économies sur le dos des veuves. Un projet inacceptable que nous combattons avec énergie, tout comme l'idée lancée sous la Coupole fédérale de supprimer, dans l'AVS et le 2^e pilier, la rente pour enfant, versée aux parents à la retraite.

OUI à la 13^e rente!

Lancée sous le titre « mieux vivre à la retraite » cette initiative de l’USS propose d’augmenter la rente AVS annuelle de 8,33%. Cette hausse est nécessaire, car les rentes de l’AVS sont indignes. Le texte de l’initiative précise que la 13^e rente n’aura pas d’impact sur les prestations complémentaires.

Un quart des femmes n’a que l’AVS pour vivre

La rente moyenne de l’AVS est d’environ 1’800 francs par mois, 2’450 francs au maximum. Avec un montant aussi bas, l’AVS ne répond pas au mandat constitutionnel d’assurer à chaque personne retraitée le minimum vital. Résultat : une personne à la retraite sur huit touche les prestations complémentaires (PC). Aujourd’hui, 150’000 femmes,

soit le double des hommes, touchent des PC pour vivre. C’est un signe que la pauvreté est genrée. Avec la hausse des

La fortune de l’AVS n’a fait que croître depuis sa création en 1948

prix des loyers et des primes de l’assurance maladie, la situation et les fins de mois des retraité-e-s deviennent insoutenables.

L’AVS va bien et peut payer une 13^e rente

Nos adversaires misent sur la peur et font croire qu’une 13^e rente mettrait les finances de l’AVS en danger. Ce discours nous a déjà été servi pour AVS 21. Il est important de le dire et le répéter : **l’AVS va bien. Sa fortune se monte à 49,6 milliards de francs** ; avec la RFFA, nous payons 0,3% de cotisations en plus, ce qui se traduit par **un excédent de 3 milliards de francs chaque année**.

L’AVS est favorable aux femmes et d’une manière générale aux petits revenus. Mme Baume-Schneider, au nom du Conseil fédéral, dit qu’il vaudrait mieux cibler les personnes dans le besoin. Or, le Conseil fédéral n’a pas

présenté de contre-projet allant dans ce sens. La 13^e rente est une solution simple et efficace pour améliorer le pouvoir d’achat des retraité-e-s.

OUI à l’initiative « Mieux vivre à la retraite »!



L’AVS : égalitaire et solidaire

Nos retraites dépendent de nos trajectoires de vie professionnelle et familiale, mais aussi du système de retraite. Le système dit des trois piliers a été conçu pour une activité professionnelle typiquement masculine : un emploi à plein temps et sans interruption sur toute la vie.

Les femmes touchent un tiers de rente en moins que les hommes

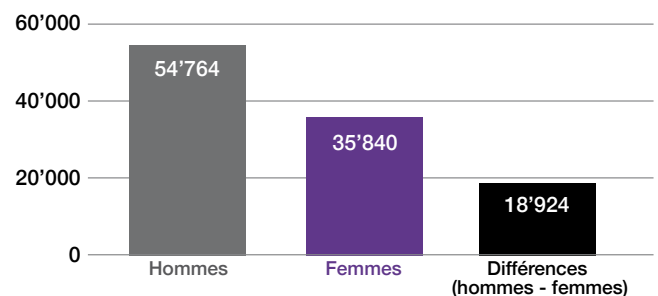
Le système des trois piliers pénalise les femmes : en 2020, l’écart global des rentes entre

hommes et femmes était d’environ 19’000 francs par année, soit 35%. Cet énorme écart est dû pour l’essentiel au 2^e pilier, qui ne reconnaît pas le travail éducatif et d’assistance non rémunéré, ni le partage des revenus du couple (splitting). Ces deux mécanismes ne tombent pas du ciel : ils ont été obtenus grâce à l’engagement et au travail acharné des féministes qui nous ont précédées.

Aujourd’hui, battons-nous pour obtenir une 13^e rente AVS qui, sans compenser les inégalités, sera particulièrement bénéfique pour les personnes qui ont de petites rentes, et donc pour une majorité de femmes à la retraite.



Rentes annuelles moyennes de la prévoyance vieillesse, en 2020 (en francs) Bénéficiaires dès 65 ans



Les bénéficiaires d’une rente sont des personnes qui reçoivent au moins une rente de l’un des trois piliers du système suisse de prévoyance vieillesse ou de l’étranger.

Travailler jusqu'au tombeau: c'est NON!

Lancée par les Jeunes Libéraux-Radicaux (PLR), l'initiative « Pour une prévoyance sûre et pérenne », aussi dite « des rentes » vise à augmenter l'âge de la retraite d'abord à 66 ans d'ici 2033, puis l'âge de la retraite serait lié à l'espérance de vie pour atteindre 67 ans et 7 mois en 2050. La Grève féministe a

combattu AVS 21, la réforme qui nous impose de travailler jusqu'à 65 ans. Nous avons dit qu'AVS 21 ouvrirait la porte à la retraite à 67 ans pour tout le monde. La droite nous avait traitées de menteuses! Or c'est ce qui se passe avec cette initiative. C'est pourquoi nous la combattons avec détermination.

Alors qu'aucune des promesses d'égalité salariale et d'amélioration des rentes n'a été tenue, nous devons déjà travailler une année de plus à cause d'AVS 21. La retraite anticipée est un luxe réservé à celles et surtout à ceux qui ont bénéficié de salaires élevés. Ainsi, l'initiative des rentes accroît les

inégalités et péjore nos conditions de retraite.

NON à l'initiative « Pour une prévoyance sûre et pérenne »

AVS: les attaques continuent!

Non à la suppression de la rente de veuve!

Dans l'AVS, les veuves continuent à recevoir une rente une fois leurs enfants devenus adultes. Un jugement de la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg a intimé à la Suisse de garantir les mêmes droits aux femmes et aux hommes. La Suisse a donc dû mettre à niveau la rente des veufs. Pas content, le Conseil fédéral veut supprimer la rente de veuve ayant élevé des enfants au lieu d'étendre ce droit aux veufs. Il propose de modifier la loi sur l'AVS pour éliminer ce type de rente, économisant ainsi 700 millions de francs... mais le Conseil fédéral a décidé de ne pas appliquer cette loi à ses membres (en fonction ou à la retraite): leurs partenaires auront toujours une rente de veuf ou de veuve à vie d'un montant d'environ 142'000 francs. Honteux!

Non à la suppression de la rente pour enfant

La Commission du Conseil national a pour sa part voté un projet visant à supprimer, dans l'AVS et le 2^e pilier, la rente pour enfant versée aux parents à la retraite dont l'enfant est mineur ou aux études. Cette mesure va appauvrir les parents, mais aussi les enfants. A la place, la commission veut introduire des prestations complémentaires, remplaçant ainsi la logique du droit par celle de l'assistance. Le cynisme de cette proposition est inacceptable.



FÉMINISTES CONTRE LES GUERRES

Le 8 mars est une journée internationale de lutte et de solidarité féministe. Cette année, nos premières pensées solidaires vont au peuple palestinien, en particulier aux femmes et aux enfants de Gaza. Toutes les guerres tuent des civils. Le 7 octobre le Hamas a massacré des civils. Nos cœurs pleurent pour toutes les victimes innocentes quelles qu'elles soient, où que ce soit. Mais face à l'enfer de Gaza, notre sang se glace. Selon, OXFAM, «L'armée israélienne tue des Palestiniens à un rythme de 250 personnes par jour, ce qui dépasse largement le nombre de victimes quotidiennes de tout autre conflit majeur de ces dernières années» (www.oxfambelgique.be). Des conflits pourtant meurtriers: rappelons notamment la Syrie, le Soudan, l'Irak, l'Ukraine, l'Afghanistan, le Congo, le Yémen, la Birmanie.

Face à l'enfer de Gaza, l'Afrique du Sud, pays qui a vécu sous le régime de l'apartheid jusqu'en 1991, a saisi la Cour internationale de justice de La Haye. Le 26 janvier, celle-ci a appelé Israël à laisser entrer l'aide humanitaire et à empêcher tout «acte de génocide». Le but reste pourtant un cessez-le-feu. Triste coïncidence, puisque cette année, nous commémorons les trente ans du génocide des Tutsis au Rwanda: le monde n'avait pas voulu voir, laissant les massacres se dérouler dans l'impunité.

Dans un monde responsable, les gouvernements devraient agir pour arrêter l'armée israélienne et non continuer à lui fournir soutien et armes. Dans un Etat de droit, les auteurs du massacre du 7 octobre auraient dû être arrêtés et jugés, alors que tout un peuple est puni, affamé, massacré. En tant que féministes, nous nous battons pour changer ce monde, dominé par un patriarcat impérialiste et capitaliste qui brutalise les êtres vivants et l'environnement. Cet autre monde, nous l'avons rêvé lors de nos grèves féministes du 14 juin 2019 et 2023 et nous poursuivons le combat au quotidien dans une lutte solidaire et internationale. Le 8 mars 2024, nos pensées iront à toutes les femmes et à tous les enfants qui vivent dans des pays en guerre, à toutes les personnes qui sont violentées ou persécutées en raison de leur genre, quels que soient leur pays ou leur religion. Nos pensées iront à nos sœurs qui se battent pour leurs droits, au Kurdistan, en Iran, en Argentine, à ces activistes, minoritaires dans leur pays, qui se battent pour la paix en Russie ou en Israël et à tant d'autres dans tant de pays. Le 8 mars ensemble et solidaires pour nos droits et nos libertés.

Agenda

Le 8 mars à Lausanne: **MANIFESTATION - 18h30 - Riponne**. A 21h00: **CONCERT** de Lily Gasc - Pôle Sud.
Pour toutes les autres actions du 8 mars, consultez les sites et les réseaux sociaux des syndicats et des collectifs de la Grève féministe de votre région.



Santé publique en danger, NON à EFAS!

Signez et faites signer le référendum contre la révision de la LAMal connue sous le nom d'EFAS. Cette réforme, adoptée en décembre 2023 par le Parlement, modifie radicalement le mode de financement des soins :

- EFAS transfère 11 milliards de francs de nos impôts directement aux caisses-maladie. Davantage de pouvoir pour les assureurs ? NON
- EFAS réduit le financement des soins par l'impôt et augmente les coûts à charge des primes d'assurance-maladie. Des primes encore plus élevées ? NON
- Avec EFAS, la pression sur les personnels de santé va encore s'accroître, au détriment des conditions de travail et de la qualité de la prise en charge. Réduire les coûts au prix de notre santé ? NON

Imprimez ou commandez gratuitement des feuilles de signatures sur le site : www.stop-efas.ch



IMPRESSUM

Rédaction & coordination: GT-Retraites du Collectif de la Grève féministe Vaud

Soutien financier: Union Syndicale Vaudoise

Edition: Charlotte Passera

Photographies: Gustave Deghilage

Impression: Groux arts graphiques SA

Distribution: Syndicats et Collectifs de la Grève féministe